

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU B.A.P.E.

TITRE : PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 35 DE SAINT-JEAN-SUR-
RICHELIEU À LA FRONTIÈRE AMÉRICAINE

PRÉPARÉ PAR : MUNICIPALITÉ SAINT-PIERRE-DE-VÉRONNE-À-PIKE-RIVER

INTÉRÊT PORTÉ AU PROJET :

Nous nous intéressons à ce projet étant une municipalité directement touchée par le passage de cette autoroute sur notre territoire.

PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET :

CE PROJET INFLUENCE GRANDEMENT L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITÉ DE VIE DE NOS CITOYENS À CAUSE, ENTRE AUTRES, DES QUELQUES POINTS SUIVANTS :

- Le tracé proposé empêche l'accessibilité aux terres de certains de nos citoyens;
- Nos commerces subiront une diminution considérable de leur chiffre d'affaires, pouvant même les placer dans une situation en péril;
- Certains auront une qualité de vie affectée à cause entre autres de la pollution par le bruit

Plusieurs questions demeurent sans réponse :

- ❖ Qu'arrivera-t-il avec nos pertes de superficie agricole cultivable?
- ❖ Est-ce que nos agriculteurs seront compensés pour les frais qu'ils ont encourus lors de la construction de digues?
- ❖ Est-ce qu'il y aura une voie d'accès pour se rendre aux chalets et aux boisés situés au bout du chemin Molleur côté sud
- ❖ Est-ce que nous aurons une aide financière quelconque pour l'utilisation de nos chemins menant aux carrières qui seront beaucoup plus exploitées lors de la construction de l'autoroute?
- ❖ Qui défraiera les coûts de la sécurité publique lors d'un événement, ex : Sûreté du Québec, 9-1-1, les premiers répondants?
- ❖ Lorsque la construction de l'autoroute sera terminée, est-ce que le ministère des Transports remettra la prise en charge de la route 133 à notre municipalité?
- ❖ Quelles routes emprunteront nos citoyens lors de la construction du pont traversant la rivière aux Brochets?
- ❖ Qu'arrivera-t-il avec les taxes que la municipalité perçoit lorsque des terrains seront enclavés?

- ❖ En milieu rural, quelle sera la largeur de l'emprise?
- ❖ Lors de la construction d'une halte routière, est-ce que nos commerçants existants auront la priorité pour s'installer?

CE PROJET OCCASIONNE BEAUCOUP DE CRAINTES À NOS CITOYENS. IL FAUDRAIT TENIR COMPTE DES BESOINS ET DES RECOMMANDATIONS DE CEUX-CI. LA CONSTRUCTION D'UNE AUTOROUTE SUR NOS TERRES AGRICOLES QUI SONT RÉPUTÉES ÊTRE TRÈS BONNES, N'EST QUAND MÊME PAS BANALE.

SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES POUR AMÉLIORER LE PROJET :

SELON NOUS, IL Y AURAIT LIEU DE PROPOSER L'ACCEPTATION DU TRACÉ VERT, LEQUEL AURAIT LE « MOINS » DE CONSÉQUENCES NÉFASTES.

CERTAINS DE NOS CITOYENS ONT CONSTATÉ DES ERREURS SUR LES PLANS PRÉSENTÉS.

- ❖ LE COURS D'EAU « DANDURAND-BELLEFROID » N'APPARAÎT PAS SUR LA CARTE;
- ❖ LE PONT D'ÉTAGEMENT SUR LA ROUTE 202 NE FAIT PAS PARTIE DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC, MAIS BIEN DE LA MUNICIPALITÉ SAINT-PIERRE-DE-VÉRONNE-À-PIKE-RIVER
- ❖ LE TRACÉ DU CHEMIN DU BOIS TEL QUE DÉMONTRÉ N'EST PAS AU BON ENDROIT ET LE CHEMIN ARCHAMBAULT N'APPARAÎT PAS.

NOUS AIMERIONS AVOIR L'ASSURANCE QUE DORÉNAVANT, LES DOCUMENTS SOUMIS POUR CONSULTATION REFLÈTERONT LE PLUS POSSIBLE LA RÉALITÉ

PAR MESURES DE SÉCURITÉ, LE PROJET POURRAIT SE CONSTRUIRE EN DEUX PHASES.

- ❖ PHASE 1 : DE ST-ALEXANDRE À ST-SÉBASTIEN
- ❖ PHASE 2 : DE LA ROUTE 133 À LA HAUTEUR DE ST-SÉBASTIEN À ST-ARMAND

POSITION QUANT À L'AUTORISATION DU PROJET :

ÉTANT DONNÉ QUE LA PRÉSENTATION DE CE MÉMOIRE REPRÉSENTE UNE ÉTAPE FONDAMENTALE DANS LE PROCESSUS DE CONSULTATION DU BAPE, NOUS ESPÉRONS PORTER À VOTRE ATTENTION LE FAIT QUE LA PLUPART DE NOS CITOYENS NE SONT PAS EN ACCORD AVEC CE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 35.

Municipalité Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River